



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne

Ce **samedi 12 avril 2014** se sont réunis à 10h30 les adhérents de l'ASAM en Assemblée Générale Extraordinaire à Valgorge sur convocation de Jean-Louis Testud président de l'ASAM.

L'Assemblée est présidée par Jean-Louis Testud.

Ordre du jour

– Modifications des statuts de l'association.

- Article 2

Une fonction supplémentaire est ajoutée à la liste des missions de l'association, celle-ci peut *proposer une assurance responsabilité civile à ses adhérents.*

- Article 3

L'intitulé de l'article est modifié. L'adresse du *siège social est déléguée à la décision du Conseil d'Administration.*

- Article 4

Le périmètre d'admission est étendu *aux communes des anciens cantons de Bourg Saint Andéol, Vallon Pont D'Arc, Villeneuve de Berg et Viviers.*

- Article 10

Corrections de l'alinéa : 6 au lieu de 7

Résolution unique

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Fait à Aubenas le 22 avril 2014,

Certifié conforme aux votes recueillis auprès des adhérents présents et représentés.

Le président Jean-Louis Testud,

La secrétaire Pascale TERRASSE

